

pétitions qui ont été signées grâce à l'initiative de Nick Carter et de certains autres employés de la station radiophonique JC-55 Super Country de Kamloops.

Cette pétition compte 14 000 signatures de gens vivant surtout dans le centre de la Colombie-Britannique. Elle demande que des modifications soient apportées immédiatement à notre système de justice, dont notre régime de libération conditionnelle, afin que les criminels dangereux ne puissent plus retourner prématurément vivre au sein de nos collectivités.

En fait, les pétitionnaires cherchent à assurer la sécurité des gens dans nos rues et nos quartiers.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui au nom des habitants de Ste-Anne, Steinbach, St-Jean-Baptiste, Altona et Plum Coulee, dans ma circonscription.

Elle dit ceci: attendu que la majorité des Canadiens estiment que les privilèges que la société accorde aux couples hétérosexuels ne devraient pas être étendus aux personnes de même sexe qui ont des relations sexuelles, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

• (1520)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition signée par d'autres électeurs de ma circonscription.

Elle dit ceci: nous soussignés, citoyens du Manitoba, signalons à la Chambre que les modifications que le ministre de la Justice propose d'apporter aux lois sur le contrôle des armes à feu sont excessivement rigoureuses et entraîneraient un gaspillage des ressources financières décroissantes, tout en bafouant les droits des honnêtes citoyens sans pour autant contrer la criminalité.

À ces causes, les pétitionnaires demandent au Parlement de séparer les dispositions du projet de loi en deux questions distinctes, ce qui lui permettrait de procéder au renforcement des mesures de sécurité à la frontière et de punir plus sévèrement ceux qui utilisent des armes à feu dans un but criminel, sans toutefois accroître, comme on le propose, les mesures de surveillance des propriétaires légitimes d'armes à feu.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par des électeurs de la magnifique ville de Hedley, en Colombie-Britannique, qui se rendent compte que les Canadiens sont déjà écrasés sous les impôts à cause des lourdes dépenses gouvernementales.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de réduire le déficit fédéral en comprimant les dépenses de l'État et en s'abstenant d'augmenter les impôts par quelque moyen que ce soit.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent deux choses: premièrement, que le Parlement fasse appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté, et deuxièmement, qu'il n'apporte aucune modification législative qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide, ou l'euthanasie.

LE CODE CRIMINEL

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition concerne l'article 745 du Code criminel du Canada, en vertu duquel les personnes trouvées coupables de meurtre et condamnées à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans peuvent présenter une demande d'examen de leur dossier après avoir purgé 15 ans de leur peine.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger l'article 745 du Code criminel du Canada.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, la quatrième pétition porte sur la mesure législative sur le contrôle des armes à feu dont la Chambre est actuellement saisie.

Jusqu'à maintenant, j'ai recueilli 3 010 signatures. Les pétitionnaires, qui viennent d'Osoyoos, d'Oliver, de Princeton et d'autres régions de la vallée de l'Okanagan, s'opposent à l'adoption d'autres mesures législatives sur l'acquisition et la possession d'armes à feu et préconisent plutôt l'adoption de lignes directrices strictes et l'imposition de peines obligatoires aux personnes qui possèdent ou utilisent une arme à feu pour commettre un crime violent.

Je souscris à cette pétition.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition comportant plus de 100 signatures recueillies principalement auprès des habitants de la ville de Quesnel, dans ma circonscription, Cariboo—Chilcotin.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition, signée par 134 habitants encore une fois de la ville de Quesnel et d'autres localités en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte des droits et libertés aucune modification pouvant donner l'impression que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, notamment de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.